



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SAISON 2021/2022

Le Conseil de Surveillance (CS) vous présente son rapport en notant sa satisfaction de pouvoir travailler avec une équipe au complet.

Le CS a enregistré la démission de Michel COZZI à la suite de sa nomination à la Présidence de la Commission Centrale Sportive et de Ludovic GUILLET (Entraîneur Principale de l'Equipe de France Féminine Sourd).

Cadre d'intervention du Conseil de Surveillance - Méthode de travail du Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, la mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion de la fédération par le pouvoir exécutif. Les élus et salariés transmettent les informations nécessaires à l'exécution de cette mission.

Elle s'exerce notamment, par la présence d'un de ses représentants lors du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif mais pas uniquement. Ainsi les membres du Conseil de Surveillance participent aux travaux de certaines commissions, collaborent conformément à leur mission aux différents secteurs fédéraux, s'assurent de la conformité des décisions.

Les membres du Conseil de Surveillance continuent de participer, avec voix consultative, aux travaux des différentes commissions. Ils observent qu'ils sont bien trop souvent non convoqués. Il y a lieu de rappeler que son rôle n'est pas d'être censeur. Sa mission est de vérifier que les décisions votées sont bien mises en application, d'effectuer des préconisations et remarques préventives.

Le Conseil de Surveillance observe que la fédération s'est engagée dans le développement des autres disciplines volley (para). Au vu de cette orientation, il semblerait intéressant de les intégrer dans les commissions fédérales de manière effective et permanente.

Le Conseil de Surveillance a la possibilité de se réunir cinq fois par an dont une lors de l'A.G. fédérale. Généralement, la réunion se déroule en deux temps (vendredi en soirée et samedi matin). Le président de la fédération étant présent le samedi matin, il complète les informations communiquées au CS et répond aux différentes interrogations.

Cette saison encore, les échanges avec l'exécutif et le Président en particulier, ont été très importants et de qualité.

Formellement, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois depuis la dernière Assemblée Générale (consultation, 29 et 30 octobre, 28 et 29 janvier, 25 et 26 mars). Le présentiel à enfin remplacer les réunions en visioconférence.

Depuis la saison dernière, le Conseil de Surveillance se réunit en visioconférence, à chaque veille de Conseil d'Administration, afin d'examiner les points à l'ordre du jour. Le compte-rendu de cette réunion est validé lors de la réunion suivante et annexé au procès-verbal.

Ce travail a été parfois rendu difficile, de par l'arrivée souvent très tardive de nombreux documents, empêchant, par là même, une lecture approfondie de ceux-ci.

Le Conseil de Surveillance a également exprimé divers souhaits :

- d'être en copie, systématiquement, des courriers ou notes de diffusion générale tant à destination des Ligues Régionales, des Comités Départementaux, ou des clubs ;
- de pouvoir assister en tant qu'auditeur (deux membres) aux réunions fédérales en visioconférence des Ligues Régionales, Comités Départementaux et clubs, lorsque celles-ci sont organisées.

Plus globalement, plusieurs remarques ont été actées sur quelques problèmes de fonctionnement. Le Conseil de Surveillance a fait parvenir au Secrétaire Général un courrier contenant ses remarques.

Le Conseil de Surveillance se félicite des très bons résultats des Equipes de France. Dans le même temps, le C.S. observe un manque de résultat du secteur Beach au regard de l'investissement engagé par la fédération.

Les missions principales assurées au cours de la saison

a- Les missions de suivi

En termes d'organisation et de fonctionnement, les membres du Conseil se sont répartis les dossiers et le suivi des procès-verbaux de commissions. Le Conseil de Surveillance observe que certaines commissions sont incomplètes ou en cours de restructuration ce qui pourrait être un frein à un bon fonctionnement.

Le Conseil de Surveillance rappelle l'importance des procès-verbaux et leur diffusion, dans les meilleurs délais, pour conserver une information descente vers les clubs.

Le Conseil de Surveillance a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activités et de contrôle mis en place : il dispose de différents tableaux de bord et documents qu'il analyse régulièrement.

➤ Sur le plan financier

Les nouveaux suivis financiers de la commission centrale financière ont été mis en place. Ils améliorent la possibilité de visualiser des situations comptables intermédiaires. Le Conseil de Surveillance apprécie les efforts de la commission pour la transmission des éléments financiers.

Un membre du Conseil assiste à la réunion d'arrêté des comptes en présence du Commissaire aux Comptes.

➤ Suivi du secteur sportif

Le Conseil de Surveillance souhaite rappeler que l'ensemble des compétitions sont régies par les Règlements Particuliers des Epreuves.

Il serait souhaitable que tous les textes de référence des disciplines volley puissent être regroupés sur un même site fédéral (y compris celles de paravolley).

➤ Suivi des évènements

Cette année encore le suivi a été réduit au strict minimum en raison des circonstances sanitaires. La situation sanitaire se normalisant, il y a lieu désormais que les budgets prévisionnels des manifestations soient accessibles car elles représentent une part importante du budget.

Pour que le Conseil de Surveillance puisse jouer pleinement son rôle, il est souhaitable que toutes les informations lui soient transmises dès leur programmation et régulièrement jusqu'à la conclusion de l'évènement.

➤ Projet fédéral

Les membres du Conseil de Surveillance se félicitent de la diffusion du Projet Fédéral. Toutefois, ils regrettent que ce document soit publié trop tardivement après l'élection de la nouvelle équipe et ce d'autant plus qu'il est lié à un ambitieux plan de développement.

➤ Suivi social

Un tableau de bord social est examiné chaque mois indiquant à tout moment la masse salariale et les effectifs des différentes catégories.

b- Etude thématique ou dossier en cours

➤ Comité de gestion du Comité Départemental du Calvados

La mission du Conseil de Surveillance a pris fin avec l'organisation d'une assemblée générale électorale et la mise en place d'une nouvelle équipe. Un rapport complet et détaillé a été remis à l'Exécutif.

➤ L'arbitrage

Le travail engagé l'an dernier a été poursuivi cette saison avec une analyse plus complète. Le rapport finalisé a été transmis à l'Exécutif.

Les préconisations pourraient intégrer le projet de développement fédéral.

➤ Le Beach Volley

Le conseil de surveillance a lancé une analyse du secteur Beach fédéral. Les premières constatations (un peu difficiles à faire compte tenu du contexte sanitaire des deux dernières années) montrent un développement important de ce secteur au sein de la fédération. Les lieux de pratique répertoriés sont en forte croissance (avec de nombreux projets identifiés), un budget qui progresse chaque année (avec un soutien de la FIVB) et des compétitions qui se développent. Mais le nombre de licenciés ne progressait pas avant 2021 et les résultats internationaux ne semblent pas encore à la hauteur des efforts fournis par la fédération. L'année 2022 permettra d'affiner ces constatations. »

➤ Le bénévolat

Un groupe de travail s'est constitué afin d'évaluer la part du bénévolat dans le fonctionnement de la fédération et d'engager d'éventuelles préconisations. Ce travail initié début 2022 devrait se poursuivre après l'élection des nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Pour le Conseil de Surveillance Aline GEMISE-FAREAU, Présidente